Quel est le temps de travail des enseignants ?

- *Dans les établissements publics, les enseignants donnent, en moyenne et par an, 1 001 heures de cours dans l'enseignement préprimaire, 782 heures de cours dans l'enseignement primaire, 694 heures de cours dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 655 heures de cours dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.*
- *Dans près d'un tiers des pays dont les données sont disponibles, le temps d'enseignement a varié de 10 % au moins à la hausse ou à la baisse entre 2000 et 2012 dans l'enseignement primaire, le premier cycle de l'enseignement secondaire et/ou le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.*
- *La réglementation du temps de travail des enseignants varie beaucoup d'un pays à l'autre ; elle détermine le nombre d'heures par an durant lesquelles les enseignants sont légalement tenus de travailler mais aussi le nombre de leçons devant être dispensées par semaine.*

Description

Cet indicateur analyse le temps de travail des enseignants, c'est-à-dire leur charge d'enseignement plus le temps qu'ils consacrent aux autres tâches qui ne sont pas l'enseignement proprement dit, telles que la préparation des cours et l'évaluation des élèves. Bien que les temps de travail et d'enseignement ne déterminent qu'en partie la charge de travail réelle des enseignants, ces deux variables permettent de mieux comparer les exigences des pays envers leurs enseignants. Le nombre d'heures de cours et l'importance des activités autres que l'enseignement peuvent aussi être déterminants pour l'attractivité du métier d'enseignant. Le temps que les enseignants passent en classe est également l'un des facteurs qui influent sur les ressources financières que les pays doivent consacrer à l'éducation.

Résultats

Dans l'enseignement préprimaire, les enseignants donnent, en moyenne dans les pays de l'OCDE, 1 001 heures de cours par an dans les établissements publics. Ils en donnent 532 au Mexique, mais plus de 1 500 en Islande, en Norvège et en Suède. Dans l'enseignement primaire, les enseignants donnent, en moyenne, 782 heures de cours par an dans les établissements publics. Ils en donnent moins de 570 en Fédération de Russie et en Grèce, mais plus de 1 000 au Chili, et aux États-Unis et en Indonésie. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants donnent, en moyenne, 694 heures de cours par an dans les établissements publics. Ils en donnent 415 en Grèce, mais plus de 1 000 en Argentine, au Chili, aux États-Unis et au Mexique. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants donnent, en moyenne, 655 heures de cours par an dans les établissements publics. Ils en donnent 369 au Danemark, mais plus de 1 000 en Argentine, au Chili et aux États-Unis.

En moyenne, les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire doivent donner environ 25 % d'heures de cours de plus que ceux en poste dans l'enseignement primaire, mais le temps de travail total ou le temps de travail à passer dans l'établissement, est souvent équivalent dans ces deux niveaux d'enseignement.

Tendances

Près d'un tiers des pays dont les données sont disponibles ont fait état d'une variation du temps d'enseignement de 10 % au moins entre 2000 et 2012 dans au moins un des niveaux d'enseignement. Le nombre d'heures d'enseignement a fortement évolué dans quelques pays : il a augmenté de 26 % en Espagne dans l'enseignement secondaire. Par contraste, le temps d'enseignement a diminué de 20 % environ entre 2000 et 2012 en Corée et de 10 % environ en Écosse (dans l'enseignement primaire), au Mexique (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) et aux Pays-Bas (dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire).

Définitions

Le temps d'enseignement annuel correspond au nombre normal d'heures de cours de 60 minutes qu'un enseignant travaillant à temps plein donne par an à un groupe ou à une classe d'élèves conformément à la réglementation. Le temps de travail correspond au nombre d'heures de travail normal d'un enseignant exerçant à temps plein. Selon la réglementation en vigueur dans chaque pays, le temps de travail comprend les heures directement consacrées à l'enseignement ainsi que celles dédiées à d'autres activités liées à l'enseignement, telles que la préparation des cours, l'orientation des élèves, la correction des devoirs et des contrôles, et les réunions avec les parents et les autres membres du personnel. Les données proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2013 sur les enseignants et les programmes et se rapportent à l'année scolaire 2011-12.

Informations sur les données concernant Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2014 de *Regards sur l'éducation* (Indicateur D4).

Parmi les domaines couverts figurent :

– L'organisation du temps de travail des enseignants.
– Le nombre annuel d'heures d'enseignement, selon le niveau d'enseignement.

Graphique 5.7. **Nombre annuel d'heures de cours par niveau d'enseignement, 2012**

Ce graphique montre la variation du nombre d'heures de cours que donnent par an les enseignants aux différents niveaux d'enseignement.

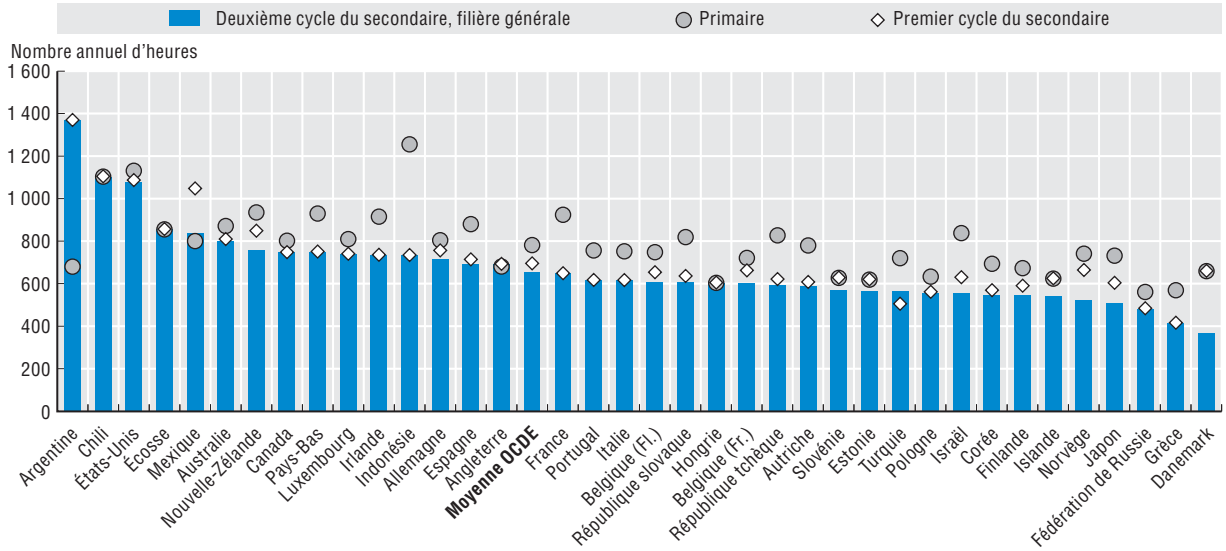

Source : OCDE (2014), *Regards sur l'éducation 2014*, graphique D4.2, voir : *http://dx.doi.org/10.1787/888933120081*.

Graphique 5.8. **Nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2000, 2005, 2012)**

Ce graphique montre l'évolution de la part de leur temps de travail que les enseignants consacrent à l'enseignement en classe.

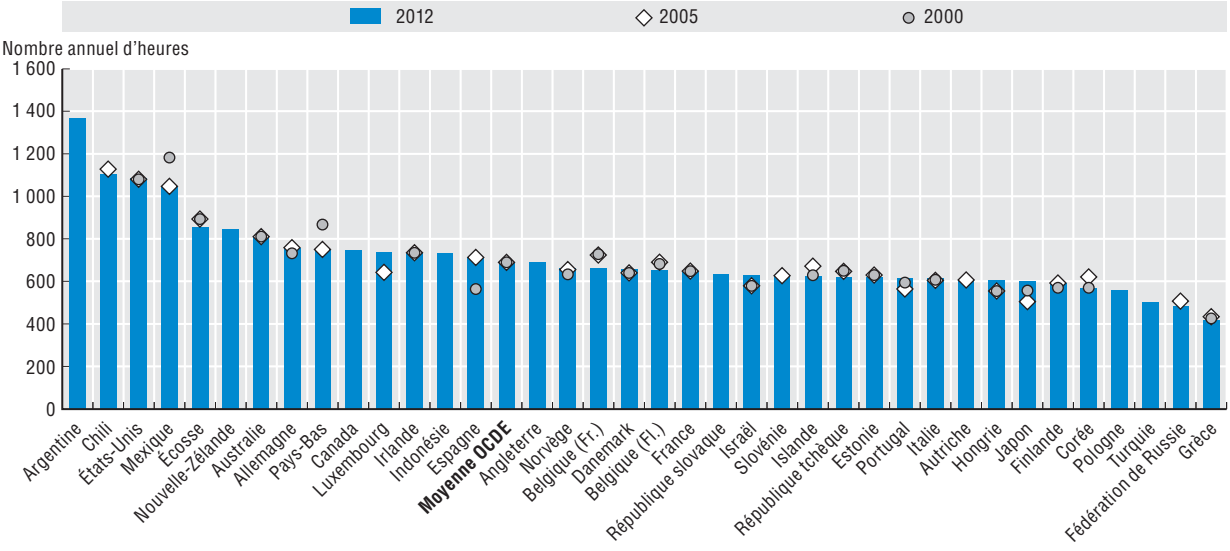

Source : OCDE (2014), *Regards sur l'éducation 2014*, graphique D4.1, voir : *http://dx.doi.org/10.1787/888933120062*.

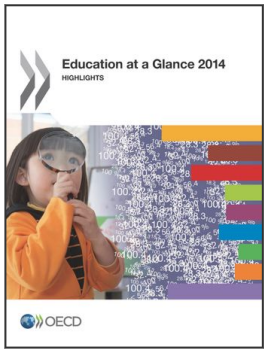

Extrait de :

Education at a Glance 2014

Highlights

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Quel est le temps de travail des enseignants ? », dans *Education at a Glance 2014 : Highlights*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2014-26-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

OCDE